

Zeitschrift: Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft
= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera
d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 25 (2020)

Artikel: Le champ pénal et ses hybridations "en actes" : continuités et ruptures
= Penal institutions and their hybridizations "in action" : continuities and
discontinuities

Autor: Bugnon, Géraldine / Frauenfelder, Arnaud / Weil, Armelle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1007724>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CHAMP PÉNAL ET SES HYBRIDATIONS « EN ACTES »

Continuités et ruptures

Géraldine Bugnon, Arnaud Frauenfelder, Armelle Weil

Résumé

L'introduction de ce dossier retrace les principaux clivages, ambivalences et formes d'hybridations qui traversent et modèlent le champ pénal en Suisse et à l'échelle internationale. Le texte invite ainsi à interroger les rapports entre État pénal et État social, entre punition, réhabilitation et gestion des risques, ou encore entre prison et alternatives à l'incarcération : comment ces dimensions a priori distinctes se combinent-elles empiriquement, constituant de fait un « continuum sociopénal » ? La pertinence théorique du concept d'hybridation pour la compréhension du champ pénal, ainsi que les outils méthodologiques utiles à son exploration sont ensuite discutés. Enfin, sont détaillées trois formes d'hybridation, qui dialoguent avec les contributions composant ce dossier : la première forme se donne à voir lorsque deux institutions poursuivant des missions distinctes sont amenées à collaborer pour prendre en charge un même public ; la deuxième émerge lorsqu'au sein d'un même dispositif institutionnel deux paradigmes d'intervention se font concurrence et entremêlent leurs logiques d'action ; la troisième forme d'hybridation peut s'observer lorsqu'on prend pour objet d'analyse les trajectoires des publics soumis au champ pénal, elles-mêmes marquées par la diversité des dispositifs de prise en charge (sociale, judiciaire ou encore thérapeutique).

Mots-clés : *champ pénal, continuum sociopénal, ethnographie, formes d'hybridation*

Peine, punition et prison constituent le cœur symbolique du système pénal : la transgression des normes pénales justifie en effet, depuis l'avènement d'un État de droit centralisé, que l'État fasse recours à la force pour punir la/le coupable et faire justice, tant vis-à-vis de la personne lésée par l'infraction que de la société dans son ensemble¹. Durkheim soulignait déjà à la fin du 19^e siècle, dans *Les règles de la méthode sociologique*, la « normalité » du crime, au sens où ce phénomène se rencontre dans toute société, et où sa sanction permet de révéler l'existence de la règle et de la morale collectives (2010[1895] : 178–190). Une telle lecture relationnelle et

¹ La coordination de ce dossier a été réalisée dans le cadre d'un projet financé par le Fonds national suisse de recherche scientifique intitulé « Les jeunes face à la justice. Analyse de la chaîne pénale à travers les expériences et trajectoires des justiciables » (Division 1, Arnaud Frauenfelder, Franz Schultheis, Géraldine Bugnon et Armelle Weil).

constructiviste du système pénal², toujours valable aujourd'hui, comporte néanmoins certaines limites : elle masque l'hétérogénéité des sens et des fonctions de la peine, la pluralité des paradigmes qui soutiennent les politiques pénales, ainsi que la diversité des corps professionnels et des institutions qui incarnent au quotidien ce qu'on appellera ici le « champ pénal »³.

Le champ pénal est en effet *a priori* un territoire hybride, traversé par des logiques concurrentes et des évolutions ambivalentes. Les controverses autour de la prison révèlent l'intensité de ces ambivalences : alors que depuis près de cinquante ans on observe un consensus à la fois politique et scientifique (Combessie 2009) autour de l'incapacité de la prison à répondre aux objectifs qu'elle est censée poursuivre – à savoir lutter contre le « problème » de la délinquance –, le recours à l'enfermement pour répondre à des infractions pénales a connu, à l'échelle mondiale, une augmentation fulgurante durant la même période (Garland 2001, Walmsley 2018). En parallèle, et en réponse aux critiques du système carcéral, on voit se développer les sanctions pénales dites « alternatives », sans toutefois que celles-ci ne viennent se substituer à la peine de prison. Lesdites alternatives à la détention s'inscrivent au contraire dans un système d'interdépendance avec les peines carcérales et dans un continuum de prise en charge dit « sociopénal » (Darley et al. 2013, Bugnon 2020, Fassin 2015). Cette inflation de l'État pénal vient combler, en miroir, un net recul de l'État social (Wacquant 2012) tel qu'on l'avait connu, en tout cas en Europe, durant les Trente Glorieuses. En effet, l'État social cède la place, sinon se combine progressivement à un État libéral qui gouverne les individus par la « responsabilisation » et « l'activation des compétences ». Ces logiques d'intervention, d'abord expérimentées et diffusées dans les politiques sociales et de l'emploi (Castel 1995, Schultheis 2004, Tabin et al. 2010), prennent aujourd'hui aussi de l'ampleur dans le champ pénal (Fassin et al. 2013).

Les analyses de la justice pénale et de son champ renseignent ainsi, plus globalement, les transformations des politiques sociopénales et le rôle de l'État dans la gestion de ses citoyens. Ce dossier s'inscrit dans ce cadre, mais aussi dans un renouvellement des approches ethnographiques de l'État « par le bas ». Ces approches invitent à combiner, sous des formes heuristiques, les perspectives interactionnistes et structurelles soucieuses de resituer les institutions et les acteurs « agissant » au sein des rapports sociaux et de pouvoir dans lesquelles ils s'encastrent. Situé au carrefour d'analyse des problèmes sociaux, des institutions pénales et de la déviance, ce dossier entend explorer comment ces hybridations de l'État pénal et de l'État social transforment les institutions pénales – dans le système pénal pour majeur·e·s comme pour mineur·e·s – ainsi que l'impact de ces hybridations sur les formes de contrôle pénal déployé par les dispositifs d'encadrement.

Entre réhabilitation et gestion des risques,

² « Autrefois, les violences contre les personnes étaient plus fréquentes qu'aujourd'hui parce que le respect pour la dignité individuelle était plus faible. Comme il s'est accru, ces crimes sont devenus plus rares ; mais aussi, bien des actes qui lésaient ce sentiment sont entrés dans le droit pénal dont ils ne relevaient primitivement pas (calomnies, injures, diffamation, dol, etc.) » (Durkheim, 2010[1895] : 182).

³ Le champ est compris ici comme « un espace structuré selon des oppositions » qui « ont à voir avec la division des fonctions organisationnelle » (Bourdieu 2012 : 40).

les évolutions internationales du champ pénal

Les différents dispositifs de prise en charge de personnes condamnées par le système pénal sont traversés par des paradigmes concurrents en ce qui concerne le sens et la fonction de la peine. Historiquement, la sanction pénale repose sur un objectif à la fois de rétribution (ou de punition) et de réhabilitation. Cette réhabilitation a pris, au cours de l'histoire, différents visages, de la réinsertion par le travail à la normalisation par le suivi thérapeutique. Ce paradigme basé sur la punition et la réhabilitation commence à être mis à mal au tournant des années 2000 par un nouveau modèle de gestion de la délinquance, basé sur l'évaluation et la gestion des risques (Feeley et Simon 1992, Slingemeyer 2007). Ce modèle se diffuse de manière inégale selon les régions du globe et les types de dispositifs concernés, donnant lieu à des bouleversements plus ou moins profonds des anciennes structures en place (O'Malley 2006, De Larminat 2014a).

En Suisse, la justice actuarielle et le modèle de gestion des risques n'a pour le moment pas transformé en profondeur le système pénal, encore largement basé sur un double objectif rétributif et réhabilitatif. La création de « commissions de dangerosité » et l'arrivée de « grilles d'évaluation des risques de récidives », surtout dans les cantons alémaniques, indiquent cependant que ce modèle gagne en légitimité. En ce qui concerne les taux d'incarcération, la Suisse se situe en dessous de la moyenne européenne (moins de 80 détenu·e·s pour 100 000 habitant·e·s) (Fink 2017). Du côté de la justice des mineur·e·s, la visée avant tout protectionnelle et éducative du traitement des mineur·e·s délinquant·e·s a été maintenue suite à la récente réforme du Droit pénal des mineurs en 2007 (tant sur le fond qu'en ce qui concerne la procédure pénale) (Queloz et al. 2002, Bohnet 2007). Il faut néanmoins signaler que certains éléments nouveaux (allongements de la durée maximale de détention à quatre ans, cumul possible des peines et des mesures) pointent vers un durcissement de la prise en charge pénale des jeunes, mais de bien moindre envergure que ce qui est observé dans d'autres pays européens (Bailleau et al. 2009).

Ces différents paradigmes d'intervention s'incarnent dans des pratiques professionnelles et institutionnelles très concrètes : ainsi, alors que le travail social incarne officiellement et historiquement la fonction « réhabilitative » du système pénal (Castel 1998), la criminologie contemporaine occupe le terrain de l'évaluation des risques et de la dangerosité des criminel·le·s. Les savoirs issus de la psychologie et de la psychiatrie ont parallèlement tantôt œuvré en faveur d'un idéal de réhabilitation thérapeutique, tantôt mis ses expert·e·s au service de l'évaluation de la dangerosité (Quirion 2006). La coexistence, au sein d'un même champ d'intervention, d'une pluralité de corps professionnels conduit à de fréquents « conflits de juridiction » (Abbott 1988, Chantraine et al. 2011) au sein des institutions concernées. Chaque groupe professionnel cherche en effet à situer sa mission au plus proche de l'idéal d'intervention légitime à une période donnée, ce qui produit des luttes autour des contours et des frontières des missions de ces professionnel·le·s du corps médical, éducatif, ou encore pénitentiaire (Frauenfelder et al. 2018).

En parallèle à la pénalisation croissante des comportements déviants et au durcissement du système pénal dans son ensemble (augmentation des taux d'incarcération, allongement de la durée des peines, etc. – [Wacquant 1998 et 2012]) situé dans un nouveau régime de sensibilité publique à l'insécurité (Mucchielli 2008 ; Frauenfelder et Mottet 2012), on observe aussi

le souci croissant « d’humaniser » le traitement des personnes condamnées (Bouagga 2015) et de garantir le respect des droits individuels, depuis l’arrestation jusqu’à la détention. Dans un contexte d’État libéral en effet, les droits individuels sont au cœur des préoccupations, ce qui conduit à préciser de manière de plus en plus détaillée les droits relatifs à la procédure pénale (droit à un avocat, droit de recours, etc.) (Fassin et al. 2013). En détention, on se soucie de garantir aux individus condamnés le même accès aux droits (à la formation, à la santé, aux liens avec l’entourage) que si ils avaient conservés leur liberté, comme si l’on tentait de réduire la peine de prison à la seule présence de murs empêchant les condamné·e·s de circuler librement. Mais ce souci d’humaniser la peine de prison et de garantir des droits durant la procédure apparaît lui aussi comme paradoxal, puisqu’une partie considérable du « public » de la justice pénale ne bénéficie pas de ces nouveaux traitements plus « humains » : en effet, environ un tiers de la population carcérale est détenue dans le cadre d’une détention provisoire, exécutée dans des établissements qui ne garantissent pas toujours l’accès aux droits énoncés ci-dessus⁴. En termes de procédure également, l’immense majorité des condamnations se font aujourd’hui en Suisse sous la forme d’ordonnances pénales, prononcées par un·e procureur·e sans nécessité de respecter la procédure pénale ordinaire⁵. De toute évidence, le champ pénal est donc traversé à l’échelle internationale par des logiques hybrides et souvent contradictoires, dont la légitimité est sans cesse renégociée en fonction des rapports de force en présence.

La recherche sur le champ pénal : quelle place pour l’ethnographie ?

Les recherches sur le champ pénal s’inscrivent dans des cultures académiques très diverses selon les contextes nationaux, et prennent dès lors des orientations disciplinaires et méthodologiques variées. Ainsi, au Canada ou en Belgique, les sciences sociales trouvent bien leur place dans la criminologie au sens large, à côté des approches plus cliniques ou appliquées (Queloz 2004). Dans une visée proche, en Allemagne, le rôle « socialement constructif » de la recherche en sciences sociales dans le champ pénal est revendiqué, que traduit le concept de *Begleitforschung* (la recherche vue comme « accompagnement ») ; en France, prévaut davantage l’idée de distanciation par rapport aux autorités publiques, comme garantie nécessaire d’un

⁴ Voir Office fédéral de la statistique. *Communiqué de presse 19. Criminalité et droit pénal. Privation de liberté de 1988 à 2017*. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/execution-penale.assetdetail.7127061.html>, consulté le 25.11.2019.

⁵ Environ 90% des délits et des crimes font l’objet, en Suisse, d’une condamnation par ordonnance pénale (Office fédéral de la statistique. *Condamnations d’adultes pour un délit ou un crime, selon le genre de procédure*. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale/jugements-mineurs-adultes.assetdetail.8946640.html>, consulté le 25.11.2019). Une telle procédure – qui permet de condamner un prévenu sans débat contradictoire – est applicable du moment que la peine requise ne dépasse pas six mois de prison. Cette justice « simplifiée » et « accélérée » prend d’autres formes dans d’autres contextes nationaux, telle que la procédure de « comparution immédiate, une voie de plus en plus souvent utilisée par la justice française (Observatoire international des prisons. *La comparution immédiate*. <https://oip.org/analyse/la-comparution-immediate/>, consulté le 22 novembre 2019).

travail pleinement indépendant et critique (Salle 2003)⁶. La rencontre des sciences sociales avec le champ pénal relève en Suisse d'une histoire récente et semble se situer à mi-chemin entre la situation allemande et française. En Suisse, la sociologie de la déviance et du système pénal connaît un certain essor dans les années 1970. Mais cet élan s'essouffle vite, preuve en est des contributions de plus en plus rares des auteur·e·s suisses à la revue *Déviance et Société* (Mucchielli 1997). Martin Killias avance, au début des années 1980, que l'étude de la criminalité ne semble pas être une priorité pour les sciences sociales suisses (ni pour le monde politique) étant donné les taux de délinquance relativement bas par rapport à d'autres pays européens (Killias 1983). Parallèlement, les sciences criminelles suisses tiennent leur renommée internationale de leurs développements importants dans le domaine des sciences forensiques et de la criminalistique, projet scientifique dont les sciences sociales ne font pas partie. Ces constats, faits il y a maintenant trente ans, sont toujours d'actualité : malgré son institutionnalisation en Suisse romande d'abord, puis en Suisse alémanique (Killias 1989), la criminologie suisse peine à asseoir sa légitimité face aux sciences forensiques. Le droit et la psychologie y tiennent par ailleurs une place plus légitime que les sciences sociales. Enfin, parmi les recherches criminologiques adoptant une perspective issue des sciences sociales, prédominent les recherches quantitatives au détriment d'une compréhension qualitative des processus et ressorts sociaux de la criminalité et de la délinquance⁷.

Du côté des sciences humaines et sociales, des travaux importants sur l'histoire sociale du crime et du contrôle pénal ont été menés depuis une vingtaine d'années par des chercheur·e·s en histoire (notamment Droux et Kaba 2006, Porret 2008), mais dans une relative indépendance et une absence de dialogue avec la criminologie d'une part et avec la sociologie d'autre part. En sociologie – et en anthropologie – ce n'est que depuis très récemment qu'on observe un nouvel essor des projets de recherche sur la déviance, le crime et le champ pénal : des recherches empiriques sont réalisées sur le métier de policier (Pichonnaz 2017), sur le milieu carcéral pour majeur·e·s (Hostettler 2012) et pour mineur·e·s (Frauenfelder et al. 2018), sur les services de probation (Ros, Kloetzer et Lambelet, dans ce numéro) ou encore sur les populations étiquetées comme déviantes et soumises au contrôle pénal (Duvanel Aouida 2014).

Au-delà de cette spécificité suisse – à savoir une légitimité encore restreinte des sciences sociales dans l'étude du champ pénal –, il faut également souligner la tendance historique plus générale des recherches sur le champ pénal à cibler un type particulier d'institution pénale – le plus souvent la prison (Werth et Ballesterio 2017) – et un type particulier de public, que sont les jeunes hommes soumis au système pénal. Ce constat, déjà largement établi parmi la communauté scientifique concernée, a, depuis une dizaine d'années, suscité un essor des études sur des dispositifs dits « en milieu ouvert » (Turnbull et Hannah-Moffat 2009, Werth 2011, De Larminat 2014a, Bugnon 2017) ainsi que sur des publics ayant jusqu'alors moins suscité l'attention des chercheur·e·s (femmes détenues, vieillissement en prison, etc.) (Cardi 2009, Marti et al. 2017, Hummel dans ce numéro). D'autres recherches, souvent ethnographiques, appréhendent le système pénal à partir de ses marges, par exemple en s'intéressant à la manière dont

⁶ En France, la sociologie pénale a opéré, dans les années 1970, une scission avec la criminologie et a connu un important développement depuis la création de la revue *Déviance et Société*.

⁷ Pour une description plus extensive du champ, voir l'introduction du bulletin n° 153 de la Société suisse de sociologie (Bugnon et Frauenfelder 2018).

les habitant·e·s des quartiers afro-américains d'une métropole étatsunienne – principalement les jeunes hommes sous mandat d'arrêt – font l'expérience du contrôle pénal (Goffman 2014). Ce dossier, qui s'inscrit dans le sillage de ces études, invite à une analyse toujours plus relationnelle et transversale du champ pénal, qui pense les interdépendances et les hybridations structurant ce champ.

Par le soin conféré à la « description dense » des réalités sociales (Geertz 1998), tant à l'échelle des processus directement observables, des « attentes d'arrière-plan » des professionnel·le·s de la justice (Cicourel 2018) que des structures objectives et subjectives qui les conditionnent (Bourdieu et Wacquant 2014), ce dossier entend argumenter en faveur des approches ethnographiques de l'État et de ses politiques pénales. Nous avons souhaité réunir des travaux qui présentent le souci d'articuler, dans leur dispositif d'enquête, différentes échelles d'observation et de matériaux d'analyse ; les articles combinent ainsi des formes d'ethnographie « multi-intégrative » (Beaud et Weber 2003) et souvent « multisituée » (Marcus 1998).

De quelles hybridations parle-t-on ?

Si le diagnostic d'un continuum carcéral et plus généralement sociopénal est souvent avancé dans les recherches en sciences sociales (Foucault 1975, Bodin 2012, Fassin 2015, de Larminat 2014b), les manifestations concrètes des processus d'hybridation des politiques pénales et sociales – des rapports entre « main droite » et « main gauche » de l'État (Bourdieu 2012) – demeurent moins documentées, tant du côté des agents institutionnels qui les mettent en œuvre que des individus pouvant être soumis à la contrainte des institutions pénales. Or, documenter ces processus nous semble important dans la mesure où les recherches ont eu tendance à privilégier une approche internaliste et segmentée : d'une part, les institutions pénales ont le plus souvent été analysées indépendamment les unes des autres ; d'autre part, les enquêtes ont souvent été menées à l'intérieur des institutions, en se focalisant sur leurs agents ou leurs publics sans réinscrire les agents dans la chaîne pénale composée d'actrices et d'acteurs du social, de l'éducation et de la santé.

Le choix du concept d'« hybridation » mérite ici quelques précisions : nous ne défendons pas une vision fluide du monde social et des institutions, où les pratiques en situation s'entremêlent au gré des interactions et produisent à chaque instant et de manière imprévisible de nouvelles formes d'hybridation. Si nous partons du constat que les institutions connaissent, dans les sociétés contemporaines, des formes de fragmentation et d'hybridation (Laforgue 2009), ces formes suivent néanmoins des logiques structurées et des schémas préétablis, que l'analyse peut reconstruire et expliquer. Ces formes d'hybridation doivent selon nous être comprises comme le résultat d'un rapport de force qui se (re)joue entre différents projets institutionnels, qui eux-mêmes évoluent au cours de l'histoire et dont la légitimité sociale n'est pas fixée une fois pour toute.

Trois formes d'hybridation seront au cœur de ce dossier. La première forme se donne à voir lorsque deux institutions poursuivant des missions distinctes sont amenées à collaborer pour prendre en charge un même public. L'article de Cristina Ferreira et Mikhael Moreau adresse cette question en faisant l'histoire de l'hybridation des régimes d'internement, au croisement

du modèle de l'hôpital et de la prison. Ce type d'hybridation est aussi aisément identifiable dans le champ de la justice pénale des mineur·e·s, où l'idéal éducatif donne des prérogatives importantes aux professionnel·le·s de l'État social (éducateurs et éducatrices spécialisé·e·s en Suisse par exemple), tout en plaçant leur intervention sous le mandat d'un·e juge des mineurs, dépendant de l'autorité judiciaire.

La deuxième forme d'hybridation émerge lorsqu'au sein d'un même dispositif institutionnel deux paradigmes d'intervention se font concurrence et entremêlent leurs logiques d'action. La coexistence de ces paradigmes peut parfois s'expliquer par l'inertie du changement historique – une nouvelle logique ne remplace jamais entièrement l'ancienne mais tend à s'y superposer : c'est ce que démontre l'article de Jenny Ros, Laure Kloetzer et Daniel Lambelet sur les pratiques des agent·e·s de probation, encore largement tributaires des missions traditionnelles du travail social (accompagnement sur le long terme, qualité de la relation) mais progressivement reconfigurées par les nouvelles pratiques d'évaluation des risques. Dans d'autres contextes, cette deuxième forme d'hybridation s'explique par la coexistence de corps professionnels distincts ou de missions contradictoires dans un même dispositif de prise en charge. La prise en charge des mineur·e·s délinquant·e·s en milieu ouvert donne à voir de manière particulièrement évidente ce type de tensions, entre un objectif d'accompagnement et de soutien social et un objectif de contrôle et de surveillance. Deux articles du dossier appréhendent cette problématique, mais sous un angle sensiblement différent : la contribution de Marie Dumollard décrit l'expérience que les jeunes font de ce suivi en milieu ouvert et met en lumière la continuité du contrôle ressentie entre les prises en charge en milieu ouvert et fermé. L'ambivalence entre soutien et contrôle produit auprès de ces jeunes des injonctions perçues comme contradictoires, puisque la promotion de leur autonomie est tuée dans l'œuf par les mesures de surveillance qui pèsent sur elles/eux. Nicolas Sallée, Mohamed Mestiri et Jades Bourdages interrogent pour leur part la même tension entre accompagnement et surveillance dans les mesures de milieu ouvert, mais du point de vue des professionnel·le·s cette fois. Les auteur·e·s soulignent l'exacerbation de cette tension depuis l'arrivée d'une logique standardisée de gestion des risques, tout en donnant à voir la manière dont les professionnel·le·s semblent également s'approprier cette logique sous des formes bien spécifiques, renvoyant à une certaine « densité relationnelle » du travail de suivi sociojudiciaire.

Enfin, une troisième forme d'hybridation peut s'observer lorsqu'on prend pour objet d'analyse les trajectoires des publics soumis au champ pénal. Ces trajectoires sont en effet marquées par des prises en charges multiples, par des dispositifs reliés tantôt à la sphère sociale, judiciaire ou encore médicale. Le « problème » de la personne prise en charge est ainsi successivement catégorisé et recatégorisé par ces différents dispositifs, qui proposent chacun à leur tour – ou conjointement – des modalités d'intervention différenciées. Les individus pris en charge sont alors amenés à *faire avec* ces attentes et ces injonctions institutionnelles parfois contradictoires, et à *faire sens* de leur propre trajectoire à la lumière de cette régulation institutionnelle hybride. Rita Carlos aborde ces questions en creusant l'hypothèse selon laquelle les trajectoires institutionnelles hybrides des jeunes placé·e·s en centre éducatif fermé en France reconfigurent le sens et les missions de cette institution de placement pénal. Guillaume Teillet adopte une échelle d'analyse un peu différente en documentant les modalités d'articulation des interventions civiles et pénales au fil de parcours pénaux de mineur·e·s poursuivi·e·s par la justice fran-

çaise. Comme on le voit, la question des « publics » sera abordée dans ce dossier de manière plurielle et souvent transversale : d'une part comme une catégorie-cible d'intervention socio-pénale thématisée à l'échelle des institutions et professionnel·le·s qui ne peuvent penser leur action sans interroger la question du (des) public(s) visé(s) par leur intervention ; d'autre part, à l'échelle de publics concernés, dont l'expérience du champ pénal et de la chaîne pénale révèle les effets – recherchés ou non – des dispositifs institutionnels sur le vécu et les trajectoires des individus soumis à la régulation pénale.

Finalement, deux textes viennent apporter des éclairages complémentaires à ce dossier. D'une part, en guise de postface, Franz Schultheis propose un article qui revient – à partir de la régulation de la jeunesse – sur la valeur ajoutée de la recherche ethnographique dans l'analyse du champ du droit pénal et de ses métamorphoses. D'autre part, dans la section « essais en anthropologie visuelle » de ce numéro, Cornelia Hummel présente des photographies prises par des « détenus vieillissants », questionnant ainsi le croisement des politiques pénales et de la vieillesse, d'une logique d'intervention sécuritaire et d'une prise en charge médicosociale.

Pourquoi et comment s'intéresser aux formes d'hybridation ?

Derrière le souci de mettre en lumière les formes d'hybridation se dévoile le projet scientifique de déconstruire les catégories institutionnelles et de prendre du recul face à des délimitations bureaucratiques parfois artificielles associées à la pensée d'État (Bourdieu 2012). Ces catégories – à la fois juridiques, sociales et politiques – structurent, en apparence, et dans les discours des professionnel·le·s, tout le champ pénal : la justice pénale des mineur·e·s est présentée comme entièrement différente de la justice pénale destinée aux majeur·e·s ; au sein de la justice pénale des mineur·e·s, il ne faut pas confondre les peines avec les mesures de protection ; en matière de protection de l'enfant, l'intervention civile doit être pensée séparément de la prise en charge pénale.

Prenant le contrepied de ces quelques exemples, nous faisons le pari, dans le sillage d'autres auteur·e·s (Werth et Ballesterio 2017), qu'une ethnographie des pratiques institutionnelles permet, d'une part, de penser les continuités entre des catégories *a priori* distinctes et, d'autre part, de mettre à jour les ambivalences, voire les contradictions d'une apparente homogénéité du discours institutionnel. Le pouvoir discrétionnaire important dont disposent les agent·e·s de l'État (Lipsky 1980) permet en effet une (ré)appropriation du projet institutionnel et de ses cadres normatifs, ce qui peut mener à produire des formes de régulation pénale concrètes assez éloignées du projet initial de politique pénale.

Enfin, en inscrivant ce dossier dans une perspective d'analyse des institutions « par le bas », nous cherchons également à saisir des mécanismes structurels au cœur des processus sociaux en actes. Les dispositifs institutionnels s'inscrivent en effet dans un monde social plus large, et la démarche ethnographique permet de mettre en lumière la manière dont un dispositif pénal peut être amené, dans des configurations à chaque fois spécifiques, à s'emparer de ce monde social et la façon dont il contribue lui aussi à reproduire, sous des formes plus ou moins euphémisées, certains rapports sociaux (de genre, de classe, de race, de nationalité, d'âge).

Références

- Abbott Andrew.** 1988. *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*. Chicago: University of Chicago Press.
- Bailleau Francis, Cartuyvels Yves, De Fraene Dominique.** 2009. «La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions», *Déviance et Société* 33 (3), 255–269.
- Beaud Stéphane, Weber Florence.** 2003. *Guide d'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Bohnet François** (dir.). 2007. *Le nouveau droit pénal des mineurs*. Neuchâtel: CEMAJ, Université de Neuchâtel.
- Bodin Romuald.** 2012. *Les métamorphoses du contrôle social*. Paris. La Dispute.
- Bourdieu Pierre.** 2012. *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989–1992*. Champagne Patrick, Lenoir Remi, Poupeau Franck, Rivière Marie-Christine (dir.) Paris: Raisons d'agir/Seuil.
- Bourdieu Pierre, Wacquant Loïc.** 2014. *Invitation à la sociologie réflexive*. Paris: Seuil.
- Bouagga Yasmine.** 2015. *Humaniser la peine? Enquête en maison d'arrêt*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Bugnon Géraldine.** 2020. *Governing delinquency through freedom. Control, rehabilitation and desistance*. London: Routledge.
- Bugnon Géraldine.** 2017. «Un contrôle pénal négociable. Conformité, résistance et négociation dans les mesures en milieu ouvert pour mineurs délinquants au Brésil». *Agora débats/jeunesses* 77(3): 80–92.
- Bugnon Géraldine, Frauenfelder Arnaud.** 2018. «Introduction» au dossier «Les sciences sociales à la rencontre du champ pénal: enjeux et promesses». *Bulletin de la Société suisse de sociologie* 153: 1–4.
- Cardi Coline.** 2009. «Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes». *Pouvoirs* 128(1): 75–86.
- Castel Robert.** 1998. «Du travail social à la gestion sociale du non-travail». *Esprit. Revue internationale* 241: 28–47.
1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: Fayard.
- Chantraine Gilles, Cliquennois Gaëtan, Franssen Abraham, Salle Grégory, Sallée Nicolas, Scheer David.** 2011. *Les prisons pour mineurs: controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*. Paris: Rapport de recherche pour la DAP-Ministère de la Justice et le GIP Mission de recherche Droit et Justice.
- Cicourel Aaron.** 2018 (1967). *La justice des mineurs au quotidien de ses services*. Genève: Les (traduction de Samuel Bordreuil).
- Combessie Philippe.** 2009. *Sociologie de la prison*. Paris: La Découverte.
- Darley Mathilde, Camille Lancelevée, Bénédicte Michalon.** 2013. «Où sont les murs? Penser l'enfermement en sciences sociales». *Cultures et Conflits* 90: 7–20.
- De Larminat Xavier.** 2014a. *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*. Paris: Presses universitaires de France.
- De Larminat Xavier.** 2014b. «Un continuum pénal hybride. Discipline, contrôle, responsabilisation». *Champ pénal/Penal field* 11 [https://journals.openedition.org/champpenal/8965, consulté le 03 mars 2020].
- Droux Joëlle, Kaba Mariama.** 2006. «Le corps comme élément d'élaboration de nouveaux savoirs sur l'enfance délinquante». *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière»* 8: 63–80.
- Durkheim Émile.** 2010 (1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: Flammarion (nouvelle édition établie par Jean-Michel Berthelot et présentée par Laurent Mucchielli).
- Duvanel Aouida Géraldine.** 2014. *Rester pour s'en sortir. Logiques de récidive chez les jeunes en situation de délinquance*. Thèse de doctorat, Faculté de lettres, Université de Fribourg.
- Fassin Didier.** 2015. *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*. Paris: Seuil.
- Fassin Didier, Bouagga Yasmine, Coutant Isabelle, Eideliman Jean-Sébastien, Fernandez Fabrice, Fischer Nicolas, Kobelinsky Carolina, Makaremi Chowra, Mazouz Sarah, Roux Sébastien.** 2013. *Juger, réprimer, accompagner: essai sur la morale de l'État*. Paris: Seuil.
- Feeley Malcolm M., Simon Jonathan.** 1992.

- “The New Penology: Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications”. *Criminology* 30(4): 449–74.
- Fink Daniel.** 2017. *La prison en Suisse: Un état des lieux*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Foucault Michel.** 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Frauenfelder Arnaud, Mottet Geneviève.** 2012. « La fabrique d'un problème public. Reconnaître, expertiser et gérer la « violence en milieu scolaire » ». *Revue suisse de sociologie* 38(2): 459–477.
- Frauenfelder Arnaud, Nada Eva, Bugnon Géraldine.** 2018. *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*. Zurich et Genève: Seismo.
- Garland David.** 2001. *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary society*. Oxford: Oxford University Press.
- Geertz Clifford.** 1998 (1973). « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture ». *Enquête* 6: 73–105 (traduction de André Mary).
- Goffman Alice.** 2014. *On the Run. Fugitive Life in an American City*, Chicago, University of Chicago Press.
- Hostettler Ueli.** 2012. « Exploring Hidden Ordinarity: Ethnographic Approaches to Life Behind Prison Walls », in: Budowski, Monica, Nollert Michael, Young Christopher (Hg.) *Delinquenz und Bestrafung*, S. 158–166. Zürich: Seismo
- Killias Martin.** 1989. « Tendances récentes en criminologie suisse ». *Revue internationale de criminologie et de police technique* 2: 136–153
- Killias Martin.** 1983. « Switzerland », in: Johnson Elmer H. *International Handbook of Contemporary Developments in Criminology*, Volume 2, p. 571–589, Westport (Conn.): Greenwood Press.
- Laforgue Denis.** 2009. « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* 4.
- Lipsky Michael.** 1980. *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*. New York: Russell Sage Foundation.
- Marcus George E.** 1998. *Ethnography through Thick and Thin*. Princeton: Princeton University Press.
- Marti Irène, Hostettler Ueli, Richter Martina.** 2017. “End of Life in High-Security Prisons in Switzerland: Overlapping and Blurring of ‘Care’ and ‘Custody’ as Institutional Logics”. *Journal of correctional health care* 23(1).
- Mucchielli Laurent.** 2008. « Une société plus violente ? Une analyse sociohistorique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours ». *Déviance et Société* 32(2): 115–147.
- Mucchielli Laurent.** 1997. « Une sociologie militante du contrôle social. Naissance du projet et formation de l'équipe francophone « Déviance et société », des origines au milieu des années quatre-vingts ». *Déviance et Société* 21(1): 5–49.
- O'Malley Pat.** 2006. « Mondialisation » et justice criminelle: du défaitisme à l'optimisme ». *Déviance et Société* 30(3): 323–38.
- Pichonnaz David.** 2017. *Devenirs policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*. Lausanne: Antipodes.
- Porret, Michel.** 2008. *Sur la scène du crime. Pratique pénale, enquête et expertise judiciaires à Genève (XVIII^e–XIX^e siècles)*. Montréal: Presses universitaires de Montréal.
- Queloz Nicolas.** 2004. *Quelle(s) criminologie(s) demain ? Quelques scénarios imaginables, notamment sur le plan suisse*. Conférence présentée au Congrès du Groupe suisse de criminologie, Interlaken, 3–5 mars 2004: « La criminologie – Évolutions scientifiques et pratiques: hier, aujourd'hui et demain ».
- Queloz Nicolas, Bütikofer Repond Frédéric.** 2002. « Évolution de la justice des mineurs en Suisse ». *Déviance et Société* 26(3): 315–28.
- Quirion Bastien.** 2006. « Traiter les délinquants ou contrôler les conduites: le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie ». *Criminologie* 39(2): 137–64.
- Salle Grégory.** 2003. « Situation(s) carcérale(s) en Allemagne ». *Déviance et Société* 27(4): 289–311.
- Schultheis Franz.** 2004. « La stratégie européenne

de l'emploi, entre lutte contre la précarité et production d'un habitus flexible». *Revue suisse de sociologie* 30(3), 303–3018.

Slingeneyer Thibaut. 2007. «La nouvelle pénologie, une grille d'analyse des transformations des discours, des techniques et des objectifs dans la pénalité». *Champ pénal/Penal field* 4 [https://journals.openedition.org/champpenal/2853, consulté le 03 mars 2020].

Tabin Jean-Pierre, Frauenfelder Arnaud, Togni Carola, Keller Véréna. 2010. *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*. Lausanne: Antipodes.

Turnbull, Sarah, Hannah-Moffat Kelly. 2009. "Under these Conditions: Gender, Parole and the Governance of Reintegration". *British journal of criminology* 49(4), 532–551.

Wacquant Loïc. 2012. «La fabrique de l'État néolibéral: insécurité sociale et politique punitive», in: Bodin Romuald (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, p. 243–254. Paris, La Dispute.

Wacquant Loïc. 1998 «La tentation pénale en Europe». *Actes de la recherche en sciences sociales* 124: 3–6.

Walmsley Roy. 2018. "World prison population list, 12th ed." Birkbeck: University of London: Institute for Criminal Policy Research (ICPR).

Werth Robert. 2011. "I do what I'm told, sort of: Reformed Subjects, Unruly Citizens, and Parole". *Theoretical criminology* 16(3): 329–346.

Werth Robert, Ballesterio Andrea. 2017. "Ethnography and the Governance of Il/legality: Some Methodological and Analytical Reflections". *Social Justice: A journal of Crime, Conflict and World Order* 44(1): 10–26.

Auteur·e·s

Géraldine Bugnon est docteure en sociologie de l'Université de Genève et l'Université de Lille 1. Ses travaux portent sur la régulation pénale des déviations juvéniles, en particulier dans les dispositifs de suivi en milieu ouvert. Elle travaille actuellement comme chercheuse postdoc à la Haute École de travail social – HETS Genève (HES-SO).

geraldine.bugnon@hesge.ch

Arnaud Frauenfelder est professeur de sociologie à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Genève et responsable du Centre de recherches sociales (CERES) de la Haute École de travail social (HETS Genève). Il mène des recherches au croisement de la sociologie de la socialisation, de la jeunesse, du travail et de la régulation des classes populaires à partir d'enquêtes menées sur différents terrains (jardins ouvriers, aide sociale, naturalisation, protection de l'enfance et de la jeunesse, prison).

arnaud.frauenfelder@hesge.ch

Armelle Weil est doctorante FNS en sociologie, à la Haute École de travail social – HETS Genève (HES-SO) et à l'Université de Lausanne. Son travail de thèse porte sur les mécanismes genrés des trajectoires de délinquance juvénile. Elle s'intéresse aux ressorts de différenciation sexuée des carrières militantes, déviantes ou professionnelles.

armelle.weil@hesge.ch

Haute École de travail social

Rue Prévost-Martin 28

Case postale 80

CH-1211 Genève 4

PENAL INSTITUTIONS AND THEIR HYBRIDIZATIONS "IN ACTION"

Continuities and Discontinuities¹

Géraldine Bugnon, Arnaud Frauenfelder, Armelle Weil

Abstract

The introduction to this dossier traces the main divisions, ambivalences, and forms of hybridization that cut across and shape the criminal justice system, both in Switzerland and internationally. The text therefore invites us to question the relationship between the penal state and the welfare state, between punishment, rehabilitation, and risk management, and between prison and non-custodial sentences asking: how do these seemingly distinct areas empirically come together to constitute a "sociopenal continuum"? We discuss the theoretical relevance of the concept of hybridization for an understanding of the penal field, as well as the methodological tools useful for its analysis. Finally, we propose three forms of hybridization, in dialogue with the contributions to this dossier: the first form is apparent when two institutions pursuing distinct missions are called upon to collaborate in order to deal with the same population; the second emerges when two paradigms for intervention compete with each other within the same institutional framework, resulting in intertwining logics of action; the third can be observed in the trajectories of the population of criminal justice institutions, marked by a diverse range of measures for intervention (whether social, judicial, or therapeutic).

Keywords: *criminal justice institutions, sociopenal continuum, ethnography, hybridization*

Sentencing, punishment, and prison form the symbolic heart of the criminal justice system. Ever since the advent of the centralized rule of law, transgressing penal norms has justified the state's recourse to force in order to punish the guilty and deliver justice, both for the person wronged by the offence and for society more generally.² As early as the end of the nineteenth century, Durkheim emphasized, in *The Rules of Sociological Method*, that crime was "normal", in the sense that it exists in all societies and that its punishment reveals the existence of collective rules and morality (2010 [1895] 178–190). This relational and construc-

¹ Translated by Lucy Garnier.

² The coordination of this dossier was carried out as part of a project funded by the Swiss National Science Foundation entitled "Youth facing the Justice System. Analysis of the criminal chain through the experiences and trajectories of juvenile offenders" (1st Division, Arnaud Frauenfelder, Franz Schultheis, Géraldine Bugnon and Armelle Weil).

tivist reading of the penal system,³ which remains valid to this day, nevertheless has some limitations: it obscures the heterogeneous meanings and functions of sentences, the multiple paradigms underpinning criminal justice policies, and the diverse professions and institutions that embody, in the day-to-day, what we shall refer to here as the “penal field”⁴.

The penal field is indeed an apparently hybrid space, in which competing logics and ambivalent developments intersect. The controversies that surround prison as an institution reveal the intensity of this ambivalence: for almost fifty years now, there has been both a political and a scientific consensus (Combessie 2009) that prison is incapable of meeting its alleged objectives – i. e. combatting the “problem” of delinquency – and yet, over the same time period, the use of imprisonment in response to criminal offences has increased exponentially worldwide (Garland 2001, Walmsley 2018). At the same time, and in reaction to criticisms of the carceral system, we are seeing a rise in “alternative” penal sanctions, although these have not replaced prison sentences. On the contrary, these alternatives to imprisonment are part of a system that goes hand-in-hand with prison sentences and forms a continuum of “sociopenal” management (Darley et al. 2013, Bugnon 2020, Fassin 2015). This expansion of the penal state is proportionate to, and fills the gap created by, the rapid retreat of the welfare state (Wacquant 2012) as we had come to know it, in Europe at least, during the post WW2-boom. Indeed, the welfare state is progressively giving ground to, or combining with, an economically liberal state that governs individuals through “responsibilization” and “skills activation”. Its logics of intervention, first tested and disseminated in welfare policies and employment policies (Castel 1995, Schultheis 2004, Tabin et al. 2010), are also gaining ground today in the penal field (Fassin et al. 2013).

Analyses of penal justice and its “field” also speak, more broadly, to changes in socio-penal policies and the role of the state in managing its citizens. This dossier follows this same approach but also provides a renewal of “bottom-up” ethnographic approaches to analyses of the state. These approaches encourage a heuristic combination of interactionist and structuralist perspectives concerned with resituating institutions and actors within the social and power relations in which they are embedded. At the intersection of social problems, penal institutions, and deviancy, this dossier intends to explore how the hybridization of the penal state and the welfare state transforms criminal justice institutions, in the adult and juvenile systems alike. It also examines the impact of this hybridization on the forms of penal control deployed by the various measures used to deal with people who commit offences.

³ “In former times acts of violence against the person were more frequent than they are today because respect for individual dignity was weaker. As it has increased, such crimes have become less frequent, but many acts which offended against that sentiment have been incorporated into the penal code, which did not previously include them (calumny, insults, slander, deception, etc.)”.

⁴ The notion of “field” is understood here as “a space structured according to oppositions” that “have to do with the division of organizational functions”.

Between rehabilitation and risk management: international trends in the penal field

The measures implemented by the penal system are informed by competing paradigms regarding the meanings and functions of sentences. Historically, penal punishment was based on the ideas of retribution (or punishment) and rehabilitation. Over time, the latter has taken different shapes ranging from rehabilitation through work to normalization through psychological treatment. This paradigm based on punishment and rehabilitation began to be challenged at the turn of the 2000s by a new model for managing delinquency, based on risk assessment and risk management (Feeley and Simon 1992, Slingeneuer 2007). This model spread unevenly throughout the world depending on the region and on the types of apparatus in question, leading to a more or less substantial upheaval of the structures previously in place (O'Malley 2006, De Larminat 2014a).

In Switzerland, actuarial justice and the risk management model have not yet brought about any substantial changes to the penal system, which is still broadly speaking based on the dual aims of retribution and rehabilitation. Nevertheless, the creation of “commissions on dangerousness” and the arrival of “recidivism risk scales”, especially in the German-speaking cantons, suggest that this model is beginning to gain legitimacy. When it comes to incarceration rates, Switzerland is below the European average (fewer than 80 prisoners for every 100,000 inhabitants) (Fink 2017). In terms of juvenile justice, the prevailing aim of protecting and educating young offenders was maintained in the recent reform of the Juvenile Criminal Code in 2007 (in terms of both substance and penal procedure) (Queloz et al. 2002, Bohnet 2007). It is important to mention, however, that some changes (extending the maximum period of detention to four years, and allowing sentences and measures to run consecutively) point to the tougher penal management of youths, albeit much less so than can be observed in other European countries (Bailleau et al. 2009).

These different paradigms of intervention are embodied in ~~very~~ concrete professional and institutional practices: while, officially and historically, the penal system's rehabilitation role is taken up by social work (Castel 1998), contemporary criminology has taken on the role of assessing risk and evaluating the dangerousness of criminals. At the same time, expertise in the fields of psychology and psychiatry has either been used to further the ideal of therapeutic rehabilitation or to assess dangerousness (Quirion 2006). The coexistence of many different professions within the same field often leads to “jurisdictional conflicts” (Abbott 1998, Chantraine et al. 2011) within the institutions in question. Each professional group seeks to align its objectives as closely as possible with the ideal form of intervention considered legitimate at a given moment in time, thus producing power struggles with regard to the parameters and boundaries of the missions of these actors from the medical, educational, or penitentiary professions (Frauenfelder et al. 2018).

Alongside the new regime of public sensitivity to security issues (Mucchielli 2008, Frauenfelder and Mottet 2012) which has seen rising penalization of deviant behaviour and the toughening of the criminal justice system as a whole (higher incarceration rates, longer sentences, etc. – Wacquant 1998 and 2012), there is also an increasing concern with treating people who have committed offences in more “humane” ways (Bouagga 2015) and with

ensuring that individual rights are respected, from arrest to detention. Within an economically liberal state, individual rights are a central concern, which leads to the increasingly detailed definition of rights relating to penal procedure (the right to a lawyer, the right to appeal etc.) (Fassin et al. 2013). When it comes to detention, the concern is with ensuring that those convicted enjoy access to the same rights (training, healthcare, ties with family and friends) as if they had retained their freedom, as though there were an attempt to reduce incarceration simply to a set of walls preventing incarcerated people from circulating freely. However, this concern with making prison sentences more “humane” and protecting rights during the process can also be seen as paradoxical, given that a considerable portion of the “public” of the criminal justice system does not benefit from this new more “humane” treatment. Approximately one third of the prison population are in provisional detention, in establishments that do not always ensure access to the rights outlined above.⁵ A further point with regard to procedure is that the vast majority of convictions in Switzerland today occur via a “summary penalty order”, handed down by a prosecutor without necessarily respecting ordinary penal procedure⁶ On an international scale, the penal field is therefore clearly intersected by hybrid and often contradictory logics, the legitimacy of which is under constant renegotiation depending on the power relations in play.

Research in the penal field: what role can ethnography play?

Research into the penal field is embedded in very diverse academic cultures depending on national context and therefore employs a range of disciplinary approaches and methodologies. In Canada and Belgium, for example, criminology in its broadest sense makes room for the social sciences, alongside clinical and applied approaches (Queloz 2004). Similarly, in Germany, claims are made for the “socially constructive” role of social science research in the penal field, as reflected by the concept of *Begleitforschung* (research viewed as playing an accompanying role). In France, on the other hand, the prevalent stance involves maintaining distance from public authorities, viewed as necessary to ensuring fully independent and critical work (Salle 2003).⁷ In Switzerland, the encounter between the social sciences and the

⁵ See Federal Statistical Office. Press Release 19. Crime and Criminal Justice. Imprisonment from 1988 to 2017 (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/crime-criminal-justice/execution-penal-sentences-justice.assetdetail.7127070.html>, accessed 25.11.2019).

⁶ In Switzerland, approximately 90% of misdemeanours or felonies result in a conviction handed down by summary penalty order (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale/jugements-mineurs-adultes.assetdetail.8946637.html>, Federal Statistical Office. Adults: Convictions for a misdemeanour or felony, depending on the type of procedure, accessed 25.11.2019). This procedure, which allows convictions to be handed down without any adversarial debate, can be applied if the sentence requested is no greater than six months imprisonment. This “simplified” and “accelerated” justice process takes different forms in different national contexts, for example the *comparution immédiate* [immediate trial] procedure that is increasingly used in the French justice system (Observatoire international des prisons. La comparution immédiate. <https://oip.org/analyse/la-comparution-immEDIATE/>, accessed 22.11.2019).

⁷ In France, penal sociology broke away from the field of criminology in the 1970s and has grown substantially since the launch of the journal *Déviance et Société*.

penal field has been more recent, and lies somewhere between the French and German approaches. Swiss sociology of deviance and of the penal system saw a rise in interest in the 1970s. However, this impetus soon petered out, as evidenced by the increasingly rare contributions by Swiss authors to the journal *Déviance et Société* (Mucchielli 1997). Martin Killias argued, in the early 1980s, that the study of criminality did not seem to be a priority for the Swiss social sciences (or political world) given the relatively low crime rates compared to those of other European countries (Killias 1983). At the same time, Swiss criminal science gained international recognition thanks to important developments in forensic science and criminalistics through research that did not involve the social sciences. These observations, made about thirty years ago now, are still relevant today: despite Swiss criminology having become established first in the French-speaking and then in the German-speaking cantons (Killias 1989), it still struggles to establish its legitimacy in comparison to forensic science. Law and psychology are also regarded as more legitimate than the social sciences in this regard. Finally, within the criminology research that does take a social-science approach, quantitative methods prevail to the detriment of achieving a qualitative understanding of the social processes and wellsprings of criminality and delinquency.⁸

In the social sciences and humanities, historians have done important work on the social history of crime and penal control over the past twenty years (in particular Droux and Kaba 2006, Porret 2008) but quite separately from – and without entering into dialogue with – the fields of both criminology and sociology. Only very recently have sociology and anthropology seen a rise in research projects on deviance, crime, and the penal field: empirical research has been conducted on the police as a profession (Pichonnaz 2017), on the prison environment for adults (Hostettler 2012) and juveniles (Frauenfelder et al. 2018), on probation services (Ros, Kloetzer and Lambelet, this issue), and on the populations labelled deviant and subjected to penal control (Duvanel Aouida 2014).

Over and above this specifically Swiss situation, in which the social sciences still only have limited legitimacy when it comes to studying the penal field, it is also important to mention a more general and long-standing trend in research in this area which tends to focus on one particular type of penal institution – prison (Werth and Ballesterio 2017) – and one particular population – young men subjected to the penal system. This observation, well established in the scientific community in question, has led to a rise, over the past decade, in studies looking at non-custodial settings (Turnbull and Hannah-Moffat 2009, Werth 2011, De Larminat 2014a, Bugnon 2017) as well as populations that had previously received less critical attention (female prisoners, the ageing prison population, etc.) (Cardi 2009, Marti et al. 2017, Hummel in this issue). Other research, often ethnographic, approaches the penal system from the margins, looking, for example, at how inhabitants of African-American neighbourhoods in a city in the United States – mainly young men with a warrant issued for their arrest – experience penal control (Goffman 2014). This dossier, which follows in the wake of these studies, invites us to engage in ever more relational and cross-cutting analysis of the penal field, conceptualizing the mutual dependencies and hybridizations that structure it.

⁸ For a more extensive description of the field, see the introduction to the bulletin n°153 of the Swiss Sociological Association (Bugnon and Frauenfelder 2018).

This special issue places the focus on “thick description” (Geertz 1998) of social realities, at the level of directly observable processes, “background expectations” of professionals in the justice system (Cicourel 2018), and the objective as well as subjective structures that condition them (Bourdieu and Wacquant 2014). In doing so, it intends to argue in favour of ethnographic approaches to the state and its penal policies. Our aim has been to bring together studies concerned with connecting different levels of observation and different materials in their analytical framework; the articles therefore combine “multi-integrative” (Beaud and Weber 2003) and “multi-sited” forms of ethnography (Marcus 1998).

What kinds of hybridizations?

While social science research often posits the existence of a carceral, and more generally sociopenal, continuum (Foucault 1975, Bodin 2012, Fassin 2015, De Larminat 2014b), the concrete ways in which the hybridization of penal and social policies – of the “right-hand state” and “left-hand state” (Bourdieu 2012) – manifests itself are less well-documented, whether in terms of the institutional agents who implement these policies or the individuals who are subjected to the constraints of penal institutions. And yet documenting these processes seems extremely important to us insofar as research has thus far tended to give priority to internalizing and segmented approaches: first, penal institutions have mainly been analysed independently one from each other; second, investigations have often been conducted solely inside these institutions, focusing on the agents or their populations, without considering how these agents are embedded in a penal chain that also comprises actors in social work, education, and healthcare.

The choice of the concept of “hybridization” warrants further explanation: our intention is not to defend a fluid vision of institutions and the social world, in which situated practices intersect according to interactions over time, thereby constantly and unpredictably producing new forms of hybridization. While we do build out from the observation that, in contemporary societies, institutions are experiencing forms of fragmentation and hybridization (Laforge 2009), these forms nevertheless follow structured logics and pre-determined patterns, which analysis can reconstruct and explain. In our view, these forms of hybridization should be understood as the result of power relations that (re)play themselves out between different institutional agendas, which, themselves, evolve over time, and whose social legitimacy is never definitively fixed.

Three forms of hybridization lie at the heart of this dossier. The first can be seen when two institutions pursuing different aims find themselves working in collaboration in order to deal with the same population. Cristina Ferreira and Mikhael Moreau’s article engages with this question by retracing the history of the hybridization of internment regimes, at the intersection of the hospital and prison models. This form of hybridization is also easily identifiable in the field of juvenile penal justice, where the educational ideal gives substantial prerogatives to welfare state professionals (social workers in Switzerland, for example), while at the same time placing their work under the direction of a juvenile judge, under the jurisdiction of the judiciary.

The second form of hybridization emerges when two paradigms for intervention compete within a single institutional framework, resulting in intertwining logics of action. The coexistence of these paradigms can sometimes be explained by the inertia of historical change – a new logic never entirely replaces the old one but tends instead to overlay it: this is what Jenny Ros, Laure Kloetzer, and Daniel Lambelet’s article shows, looking at probation officers’ practices, which still owe much to the traditional objectives of social work (monitoring people in the long term, building quality relationships) but have been progressively reconfigured by new practices in risk assessment. In other contexts, this second form of hybridization can be explained by separate professions or contradictory objectives co-existing within the same measure. The management of young offenders in non-custodial settings offers a particular clear illustration of these kinds of tension between assistance and support, on the one hand, and control and surveillance, on the other. Two articles in this issue address these questions, but from different angles. First, Marie Dumollard unpacks how youths experience this monitoring in non-custodial settings and highlights the continuity between the control experienced in custodial and non-custodial settings. The ambivalence between support and control produces demands that these youths perceive as contradictory, because their autonomy is negated from the outset as a consequence of the surveillance weighing upon them. Second, Nicolas Sallée, Mohamed Mestiri, and Jade Bourdages examine the same tension between support and surveillance in non-custodial settings, but this time from the point of view of the professionals. The authors underscore how this tension has been exacerbated by the rise of standardized risk management rationales, while at the same time showing how the professionals in question also seem to take up these rationales in very specific ways, reflecting a certain “relational density” in socio-judicial work.

Finally, a third form of hybridization emerges when we analyse the trajectories of populations that are subjected to the penal field. These trajectories are marked by multiple forms of management through measures connected either to the social, the judicial, or the medical spheres. The “problem” of the person being taken in hand is thus successively categorized and recategorized by these different institutions, with each proposing different forms of intervention, either in turn or conjointly. The individuals being taken in hand then have to cope with these sometimes contradictory institutional expectations and requirements and to make sense of their own trajectories in light of this hybrid institutional regulation. Rita Carlos tackles these questions by exploring the hypothesis that the hybrid institutional trajectories of youths placed in custodial education centres in France reconfigure the meaning and objectives of this particular custodial institution. For his part, Guillaume Teillet adopts a slightly different scale in his analysis, documenting the ways in which civil and penal interventions interact with each other in the penal trajectories of youths targeted by the French justice system. As will now be clear, the question of “populations” is approached in this dossier from different and often intersecting perspectives: on the one hand, they are analysed as a category that is the object of sociopenal interventions considered at the level of institutions and professionals who cannot conceptualize their own work without asking themselves questions about the population or populations they target; on the other hand, they are analysed as subjects whose experience of the penal field and the penal process reveals the

effects – both intended and unintended – that institutional frameworks have on the daily lives and trajectories of individuals subjected to penal control.

Finally, two further texts shed complementary light on the issues addressed by this dossier. First, in what serves as a postface, an article by Franz Schultheis on the regulation of youth looks at the added value of ethnographic research in analysing the field of penal law and its transformations. Second, in the “essays in visual anthropology” section of this issue, Cornelia Hummel presents photographs taken by “ageing prisoners”, examining the intersection of penal and ageing policies, as well as of the logics of ensuring public safety and providing medico-social care.

Why and how should we look at forms of hybridization?

Behind this concern with highlighting forms of hybridization lies a scientific objective to deconstruct institutional categories and create some distance from the sometimes artificial bureaucratic boundaries linked to “state thought” (Bourdieu 2012). These categories – at once legal, social, and political – structure the penal field as whole, in terms both of appearances and of the discourse of its professionals. Juvenile criminal justice is presented as entirely different to adult criminal justice; within juvenile justice, sentences must not be confused with protective measures; within child protection, civil interventions should be considered separately from penal management.

Running counter to these few examples, we work on the assumption, following the lead of other authors (Werth and Ballesterio 2017), that an ethnography of institutional practices makes it possible, first, to conceptualize the continuities between seemingly distinct categories and, second, to highlight the ambivalence of, or even contradictions within, apparently homogeneous institutional discourse. The substantial discretionary power enjoyed by state agents (Lipsky 1980) allows for institutional intentions and normative frames to be (re) appropriated leading to the production of concrete forms of penal regulation that in fact differ substantially from the initial intentions of penal policy.

Finally, by focusing this dossier on “bottom-up” perspectives on institutional analysis, our intention is also to understand the structural mechanisms at the heart of social processes in action. Institutional frameworks are embedded in the broader social world and, through ethnographic approaches, it is possible to shed light on how penal measures can, in specific configurations, be used to act upon this social world and how they also contribute to reproducing, in more or less euphemized ways, certain social relations (of gender, class, race, nationality, and age).

References

- Abbott Andrew.** 1988. *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*. Chicago: University of Chicago Press.
- Bailleau Francis, Cartuyvels Yves, De Fraene Dominique.** 2009. «La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions», *Déviance et Société* 33 (3), 255–269.
- Beaud Stéphane, Weber Florence.** 2003. *Guide d'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Bohnet François** (dir.). 2007. *Le nouveau droit pénal des mineurs*. Neuchâtel: CEMAJ, Université de Neuchâtel.
- Bodin Romuald.** 2012. *Les métamorphoses du contrôle social*. Paris. La Dispute.
- Bourdieu Pierre.** 2012. *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989–1992*. Champagne Patrick, Lenoir Remi, Poupeau Franck, Rivière Marie-Christine (dir.) Paris: Raisons d'agir/Seuil.
- Bourdieu Pierre, Wacquant Loïc.** 2014. *Invitation à la sociologie réflexive*. Paris: Seuil.
- Bouagga Yasmine.** 2015. *Humaniser la peine? Enquête en maison d'arrêt*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Bugnon Géraldine.** 2020. *Governing delinquency through freedom. Control, rehabilitation and desistance*. London: Routledge.
- Bugnon Géraldine.** 2017. «Un contrôle pénal négociable. Conformité, résistance et négociation dans les mesures en milieu ouvert pour mineurs délinquants au Brésil». *Agora débats/jeunesses* 77(3): 80–92.
- Bugnon Géraldine, Frauenfelder Arnaud.** 2018. «Introduction» au dossier «Les sciences sociales à la rencontre du champ pénal: enjeux et promesses». *Bulletin de la Société suisse de sociologie* 153: 1–4.
- Cardi Coline.** 2009. «Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes». *Pouvoirs* 128(1): 75–86.
- Castel Robert.** 1998. «Du travail social à la gestion sociale du non-travail». *Esprit. Revue internationale* 241: 28–47.
- Castel Robert.** 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: Fayard.
- Chantraine Gilles, Cliquennois Gaëtan, Franssen Abraham, Salle Grégory, Sallée Nicolas, Scheer David.** 2011. *Les prisons pour mineurs: controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*. Paris: Rapport de recherche pour la DAP-Ministère de la Justice et le GIP Mission de recherche Droit et Justice.
- Cicourel Aaron.** 2018 (1967). *La justice des mineurs au quotidien de ses services*. Genève: Ies (traduction de Samuel Bordreuil).
- Combessie Philippe.** 2009. *Sociologie de la prison*. Paris: La Découverte.
- Darley Mathilde, Camille Lancelevée, Bénédicte Michalon.** 2013. «Où sont les murs? Penser l'enfermement en sciences sociales». *Cultures et Conflits* 90: 7–20.
- De Larminat Xavier.** 2014a. *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*. Paris: Presses universitaires de France.
- De Larminat Xavier.** 2014b. «Un continuum pénal hybride. Discipline, contrôle, responsabilisation». *Champ pénal/Penal field* 11 [https://journals.openedition.org/champpenal/8965, consulté le 03 mars 2020].
- Droux Joëlle, Kaba Mariama.** 2006. «Le corps comme élément d'élaboration de nouveaux savoirs sur l'enfance délinquante». *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière»* 8: 63–80.
- Durkheim Émile.** 2010 (1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: Flammarion (nouvelle édition établie par Jean-Michel Berthelot et présentée par Laurent Mucchielli).
- Duvanel Aouida Géraldine.** 2014. *Rester pour s'en sortir. Logiques de récidive chez les jeunes en situation de délinquance*. Thèse de doctorat, Faculté de lettres, Université de Fribourg.
- Fassin Didier.** 2015. *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*. Paris: Seuil.
- Fassin Didier, Bouagga Yasmine, Coutant Isabelle, Eideliman Jean-Sébastien, Fernandez Fabrice, Fischer Nicolas, Kobelinsky Carolina, Makaremi Chowra, Mazouz Sarah, Roux Sébastien.** 2013. *Juger, réprimer, accompagner: essai sur la morale de l'État*. Paris: Seuil.

- Feeley Malcolm M., Simon Jonathan.** 1992. "The New Penology: Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications". *Criminology* 30(4): 449–74.
- Fink Daniel.** 2017. *La prison en Suisse: Un état des lieux*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Foucault Michel.** 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Frauenfelder Arnaud, Mottet Geneviève.** 2012. « La fabrique d'un problème public. Reconnaître, expertiser et gérer la « violence en milieu scolaire » ». *Revue suisse de sociologie* 38(2): 459–477.
- Frauenfelder Arnaud, Nada Eva, Bugnon Géraldine.** 2018. *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*. Genève/Zurich: Seismo
- Garland David.** 2001. *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary society*. Oxford: Oxford University Press.
- Geertz Clifford.** 1998 (1973). « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture ». *Enquête* 6: 73–105 (traduction de André Mary).
- Goffman Alice.** 2014. *On the Run. Fugitive Life in an American City*, Chicago, University of Chicago Press.
- Hostettler Ueli.** 2012. "Exploring Hidden Ordinarity: Ethnographic Approaches to Life Behind Prison Walls", in: Budowski, Monica, Nollert Michael, Young Christopher (Hg.) *Delinquenz und Bestrafung*, S. 158–166. Zürich: Seismo
- Killias Martin.** 1989. « Tendances récentes en criminologie suisse ». *Revue internationale de criminologie et de police technique* 2: 136–153
- Killias Martin.** 1983. "Switzerland", in: Johnson Elmer H. *International Handbook of Contemporary Developments in Criminology*, Volume 2, p. 571–589, Westport (Conn.): Greenwood Press.
- Laforgue Denis.** 2009. « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* 4.
- Lipsky Michael.** 1980. *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*. New York: Russell Sage Foundation.
- Marcus George E.** 1998. *Ethnography through Thick and Thin*. Princeton: Princeton University Press.
- Marti Irène, Hostettler Ueli, Richter Martina.** 2017. "End of Life in High-Security Prisons in Switzerland: Overlapping and Blurring of 'Care' and 'Custody' as Institutional Logics". *Journal of correctional health care* 23(1).
- Mucchielli Laurent.** 2008. « Une société plus violente ? Une analyse sociohistorique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours ». *Déviance et Société* 32(2): 115–147.
- Mucchielli Laurent.** 1997. « Une sociologie militante du contrôle social. Naissance du projet et formation de l'équipe francophone «Déviance et société», des origines au milieu des années quatre-vingts ». *Déviance et Société* 21(1): 5–49.
- O'Malley Pat.** 2006. « Mondialisation » et justice criminelle : du défaitisme à l'optimisme. *Déviance et Société* 30(3): 323–38.
- Pichonnaz David.** 2017. *Devenir policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*. Lausanne: Antipodes.
- Porret, Michel.** 2008. *Sur la scène du crime. Pratique pénale, enquête et expertise judiciaires à Genève (XVIII^e–XIX^e siècles)*. Montréal: Presses universitaires de Montréal.
- Queloz Nicolas.** 2004. *Quelle(s) criminologie(s) demain? Quelques scénarios imaginables, notamment sur le plan suisse*. Conférence présentée au Congrès du Groupe suisse de criminologie, Interlaken, 3–5 mars 2004: « La criminologie – Évolutions scientifiques et pratiques: hier, aujourd'hui et demain ».
- Queloz Nicolas, Bütikofer Repond Frédérique.** 2002. « Évolution de la justice des mineurs en Suisse ». *Déviance et Société* 26(3): 315–28.
- Quirion Bastien.** 2006. « Traiter les délinquants ou contrôler les conduites: le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie ». *Criminologie* 39(2): 137–64.
- Salle Grégory.** 2003. « Situation(s) carcérale(s) en Allemagne ». *Déviance et Société* 27(4): 289–311.

Schultheis Franz. 2004. «La stratégie européenne de l'emploi, entre lutte contre la précarité et production d'un habitus flexible». *Revue suisse de sociologie* 30(3), 303–3018.

Slingeneyer Thibaut. 2007. «La nouvelle pénologie, une grille d'analyse des transformations des discours, des techniques et des objectifs dans la pénalité». *Champ pénal/Penal field* 4 [https://journals.openedition.org/champpenal/2853, consulté le 03 mars 2020].

Tabin Jean-Pierre, Frauenfelder Arnaud, Togni Carola, Keller Véréna. 2010. *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*. Lausanne: Antipodes.

Turnbull, Sarah, Hannah-Moffat Kelly. 2009. "Under these Conditions: Gender, Parole and the Governance of Reintegration". *British journal of criminology* 49(4), 532–551.

Wacquant Loïc. 2012. «La fabrique de l'État néolibéral: insécurité sociale et politique punitive», in: Bodin Romuald (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, p. 243–254. Paris, La Dispute.

Wacquant Loïc. 1998. «La tentation pénale en Europe». *Actes de la recherche en sciences sociales* 124: 3–6.

Walmsley Roy. 2018. "World prison population list, 12th ed." Birkbeck: University of London: Institute for Criminal Policy Research (ICPR).

Werth Robert. 2011. "I do what I'm told, sort of: Reformed Subjects, Unruly Citizens, and Parole". *Theoretical criminology* 16(3): 329–346.

Werth Robert, Ballestero Andrea. 2017. "Ethnography and the Governance of Il/legality: Some Methodological and Analytical Reflections". *Social Justice: A journal of Crime, Conflict and World Order* 44(1): 10–26.

Authors

Géraldine Bugnon holds a PhD in sociology from the University of Geneva and the University of Lille 1. Her work focuses on the penal regulation of juvenile delinquency, in particular in non-custodial settings. She is currently working as a post-doc researcher at the Haute École de travail social – HETS Geneva (HES-SO).
geraldine.bugnon@hesge.ch

Arnaud Frauenfelder is professor of sociology at the University of Applied Sciences of Western Switzerland (HES-SO) Geneva and head of the Centre for Social Research (CERES) at the Haute École de travail social (HETS Geneva). He conducts research at the intersection of the sociology of socialization, youth, work and the regulation of the working classes based on surveys conducted in different fields (allotments, social assistance, naturalization, child and youth protection, prison).
arnaud.frauenfelder@hesge.ch

Armelle Weil is a PhD candidate in Sociology at the Haute École de travail social – HETS Geneva (HES-SO) and at the University of Lausanne. Within a SNFS project, her thesis focuses on the gendered mechanisms of juvenile delinquency trajectories. She is particularly interested in the gender-based differentiation underlying activist, deviant or professional careers.

armelle.weil@hesge.ch
Haute École de travail social
Rue Prévost-Martin 28
Case postale 80
CH-1211 Geneva 4